

COMMUNE DE PREMILLIEU

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE DU 13 avril 2021

Présents : Pascal TORRION, Maire, Alain DUGENY 1^{er} adjoint, Valérie BELISSANT seconde adjointe, Frédéric CUSIN, Gwendoline HERANNEY, Jean-Jacques FEVRE, Patrick ROCHON-VOLLET.

Secrétaires de séance : Mmes HERANNEY et BELISSANT

La séance commence à 10h00

Monsieur le Maire tient à remercier l'ensemble du Conseil pour sa présence.

ORDRE DU JOUR

1°) Bornage des terrains municipaux

Monsieur le Maire explique qu'après la demande de permis de construire de M. Mège de son terrain en bordure de voirie, la DDT conseille un bornage pour connaître les limites.

Suivant l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales le conseil doit donner son approbation pour la délégation de signature et de paiement concernant les bornages de la commune et du hameau de Tard.

CONTRE	ABSTENTION	POUR
0	0	7

Dorénavant et pendant toute la durée du mandat, tous les terrains se situant en bordure de voirie (et si un permis de construire est déposé en mairie) feront l'objet d'un bornage obligatoire avec une géomètre expert.

La séance est levée à 11h00.

Prémillieu le 13 avril 2021

Signé :
Le Maire :
Pascal TORRION

